

BAGATELLE OU *Pigeon-Hole*.

ARTICLE 3. Toute partie jouée par deux ou quatre membres est fixée à 5 centins; et à 10 centins, si elle est jouée par trois membres.

RÈGLEMENT RELATIF AUX JEUX CI-DESSUS.

ARTICLE 4. Tout membre désirant se livrer à aucun des jeux ci-dessus, devra de suite inscrire son nom sur l'une ou l'autre des ardoises placées dans les salles, soit en tête de ces ardoises ou à la suite des noms des autres membres déjà inscrits: Et les personnes ainsi inscrites auront seules le droit de prendre part à l'un ou à l'autre de ces jeux, selon le cas, à tour de rôle, en suivant l'ordre d'inscription sur les ardoises. Il ne pourra être joué à ces jeux, respectivement, qu'une seule partie de suite par les mêmes personnes; et tout membre qui aura joué une partie devra céder sa place à la personne dont le nom est à la suite de son propre nom, suivant l'ordre d'inscription.

Toutefois, lorsqu'un membre inscrit sur les ardoises verra son tour de jouer arriver, il aura droit au jeu qu'il aura préféré, et il pourra, à sa discrétion, inviter et choisir parmi les membres inscrits celui ou ceux avec lesquels il aimerait à faire sa partie, alors même que les membres ainsi invités seraient inscrits avant ou après le membre